

UNE SOLUTION POUR DU «BON» HAUT DÉBIT

Le Syndicat ADN et ADTIM FTTH, le délégataire du réseau public ADN, permettent aux foyers n'ayant pas accès à un bon débit (< 4Mbps) de bénéficier d'une subvention pour souscrire une offre haut débit par satellite ou par réseaux hertziens. Bénéficiez jusqu'à 300€ de subvention au travers d'un kit d'inclusion numérique.

Une solution d'accès au haut débit

Qui peut bénéficier de la subvention ?

Tous les foyers dont le débit est inférieur à 4 Mbps et pour lesquels le déploiement du réseau public de fibre optique ADN n'interviendra pas avant 2021 sont éligibles au kit d'inclusion numérique.

Les foyers situés en zone d'investissement privé (zones déployées par l'opérateur Orange) ne peuvent pas bénéficier de la subvention.

Pour connaître le calendrier de déploiement du réseau public ADN sur votre secteur, rendez-vous sur notre outil d'éligibilité « A quand la fibre chez moi ? » à l'adresse suivante : www.ardechedomenergie.fr/eligibilite

Comment obtenir un passeport Inclusion Numérique?

1

► Vérifiez votre éligibilité à l'ADSL auprès d'un Fournisseur d'accès Internet ou sur ariase.com ou degrouptest.com. Votre débit descendant doit être inférieur à 4 Mbps pour pouvoir bénéficier de la subvention.

2

► Informez-vous sur le calendrier de déploiement du réseau fibre sur votre secteur en testant votre adresse sur l'outil d'éligibilité « A quand la fibre chez moi ? » accessible depuis le site internet d'ADN.

3

► Demandez votre formulaire d'éligibilité au n° AZUR 0 810 26 07 26 ou téléchargez-le sur le site d'ADN – page Subvention haut débit

4

► ADTIM FTTH valide votre éligibilité à la subvention et vous délivre le passeport Inclusion numérique.

5

► Choisissez en toute liberté votre offre en fournissant à l'opérateur partenaire de votre choix votre passeport Inclusion numérique.

Choisissez votre offre subventionnée

Un réseau ouvert à tous les opérateurs

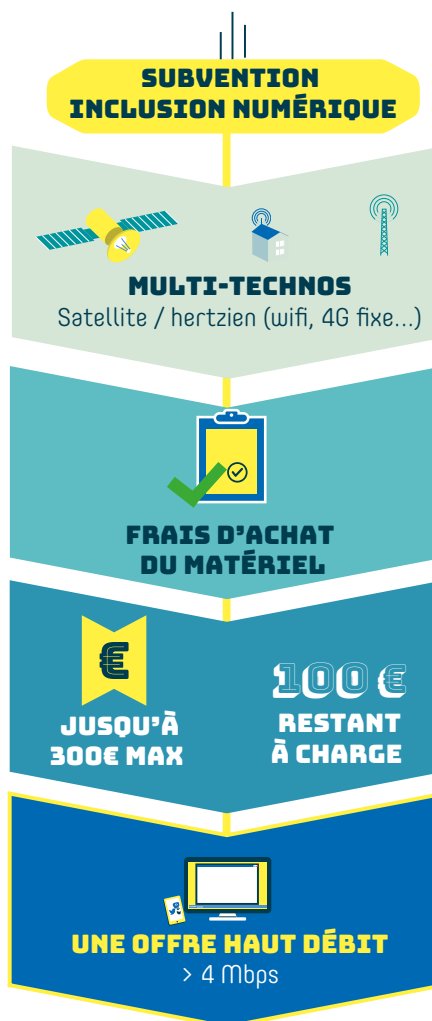
4 opérateurs sont à ce jour partenaires du réseau ADN et peuvent vous proposer des offres subventionnées.

La subvention est intégrée aux offres des opérateurs partenaires et permet de subventionner les frais d'équipements uniquement (par exemple : achat de la parabole satellite, jusqu'à 300€ maximum, sous réserve d'un montant minimum de 100€ à la charge du client.



La subvention proposée par ADN et ADTIM FTTH est valable jusqu'à la fin du mois de décembre 2018.

A partir du 1^{er} janvier 2019, un guichet national « Cohésion numérique », mis en place par l'Etat, prendra le relais et permettra de subventionner à hauteur de 150€ la souscription d'offres haut débit par satellite ou par réseaux hertziens terrestres.



Les opérateurs partenaires

Contactez les opérateurs partenaires pour découvrir les offres subventionnées disponibles sur notre territoire.



www.ozone.net
0 973 01 1000



<https://numerisat.fr>
0 806 110 070



www.europasat.com/fr
0 805 08 27 93



www.nordnet.com
3420

